

Licra main dans la main avec la Mosquée de Paris pour nous obliger à taire notre haine de l'islam !!!!

écrit par Christine Tasin | 22 mai 2021



Le recteur de la mosquée de Paris Chems-eddine Hafliz, lors d'une conférence de presse à Paris, janvier 2020. BERTRAND GUMP / AFP

« Un partenariat Licra et Mosquée de Paris pour lutter contre le «racisme antimusulman»

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et la mosquée de Paris (GMP) ont signé mercredi une convention de partenariat permettant notamment aux victimes de «racisme antimusulman» de se tourner, gratuitement, vers l'aide juridique de la Licra. »

Et naturellement, la Licra va se retrouver investie de la mission primordiale : manipuler nos enfants, puisque ces

associations ont un pied dans nos écoles pour y réformer les enfants des Gaulois réfractaires.

Cette fois, c'est encore pire, puisque la Licra va porter dans nos établissements laïques... la parole de la mosquée !!! C'est juste du prosélytisme religieux... totalement illégal, totalement inacceptable :

Elle prévoit également des «actions de sensibilisation et d'information» – vidéos, fascicules pédagogiques – en direction «des publics jeunes» et «des écoles», a indiqué à l'AFP le recteur de la mosquée de Paris Chems-eddine Hafiz.

La Licra et la GMP font le constat que «le racisme antimusulman est de plus en plus prégnant et se manifeste visiblement dans la société

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/un-partenariat-licra-et-mosquee-de-paris-pour-lutter-contre-le-racisme-antimusulman-20210519>

C'est quoi, ça, le « racisme anti-musulman » ?

Comme d'habitude, la Licra, dhimmie au-delà du convenable et du raisonnable, veut offrir à tous ceux qui prônent la supériorité de la charia sur la loi française le plus beau des cadeaux : le rétablissement du délit de blasphème.

Il est évident que, pour les liberticides de la Licra, l'islamophobie (peur et/ou haine de l'islam) n'est pas acceptable... Or la loi le permet. On a, sur le papier au moins le droit d'avoir peur des dogmes, des religions, des systèmes politiques... ou d'avoir de la haine pour eux. On peut, sur le papier, haïr l'islam comme d'autres haïssent le christianisme, haïr le communisme comme le fascisme... mais, pour les dégénérés de la Licra – fort bien en cour auprès de Macron- il s'agit, par des manigances et l'instrumentalisation de la justice, de faire interdire toute critique de l'islam au motif que quand on dit islam on penserait « les musulmans ».

C'est pourquoi l'accord Licra-Mosquée de Paris parle de « racisme antimusulman », au pays de Voltaire, en France, l'un des pays du monde le plus ouvert, le moins raciste... ça devrait nous faire rire, mais ça nous révolte, tout simplement, parce que ces ignobles de la Licra travaillent à empêcher le libre arbitre, la liberté de critiquer et, surtout, celle de se défendre de l'emprise de l'islam qui est en train de conquérir notre pays. Et que les différents gouvernements s'épuisent à imposer la loi française dans les territoires perdus de la République, majoritairement musulmans, en dit long. Mais la Licra avance, inexorablement... pour nous empêcher de dire l'horreur de l'islam. Et ce sont des juifs, haïs dans les textes sacrés musulmans, haïs dans la plupart des pays musulmans, qui font ce sale boulot. Des collabos qui seront voués aux Gémonies quand les Frères musulmans qui les manipulent n'auront plus besoin d'eux.

Dernier exemple en date du sale boulot effectué par les officines dites anti-racistes, en vérité associations d'islamo-fellateurs.

Traînée au tribunal par le sympathique couple Licra-Mrap pour les autocollants « islam assassin », j'avais été condamnée en première instance puis relaxée en appel.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/05/28/autocollants-islam-assassin-christine-tasin-relaxee-en-appel/>

Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ? Ben non, le Mrap et la Licra, (tandem mortel, si ridicule dans les tribunaux avec le [couple d'avocats que nous avons pu admirer](#), faisant souffrir nos oreilles tant élocution, maîtrise du français et de l'art oratoire étaient défailants, surtout chez l'avocate du Mrap) ont fait un recours en cassation.

Et la Cour de cassation a décidé qu'il fallait refaire le jugement en appel ... histoire de vérifier que les juges n'aient

pas oublié d'examiner « les éléments extrinsèques aux autocollants »... Bref, je vais bientôt me retrouver à nouveau au tribunal, pour un nouvel appel, juste parce que les vautours Licra-Mrap espèrent me voir condamnée à leur verser un petit trésor. Trésor nécessaire pour leur niveau de vie et pour participer à mon assèchement financier... qui devrait me condamner à fermer ma bouche une bonne fois pour toutes, faute de moyens financiers. C'est ce qu'ils espèrent.

Lors de ce prochain procès, quel que soit le verdict, il ne sera pas porté sur mon casier judiciaire et je n'aurai pas de condamnation à amende à payer au Trésor public ou prison. Comme le Parquet n'a pas fait appel lors de ma relaxe, celle-ci est définitive. Mais la loi est ainsi faite que les parties civiles comme Licra et Mrap peuvent faire appel pour me faire condamner à les dédommager d'un prétendu préjudice qu'ils auraient subi (qu'est-ce qu'on se marre) bien que les juges m'aient innocentée...

Il y a du boulot pour une réforme de la justice qui n'aurait rien à voir avec celle que prônent Macron-Dupond-Moretti.

Il est urgent de bien voter en 2022 !!!